

COMPTE RENDU

BUREAU DE CLE Réunion du 9 juillet 2024

Salle de réunion CCCPS

Membres présents :

BAUDIN Pascal	CC Diois
BREYNAT Philippe	OUGC
CHARMET Martine	Conseillère départementale
CROZIER Gérard	CCVD, Président SMRD
LEMERCIER Christophe	Mairie de Crest
LESPETS Pierre	Président de la CLE
MAGNON Gilles	CC Crestois Pays de Saillans
MATHIEU Roger	FRAPNA
ROURE Stéphane	DDT Drôme
SIVADE Eve	Agence de l'eau
TRON Frédéric	SMRD

Autres présents :

ARNAUD David	Directeur SMRD
BELLOC Angélique	Bureau d'études EODD
CHEVALIER Elise	Chargée de mission Agriculture, Alimentation CCVD
DROUILLAT Maelle	Bureau d'études ACTeon
GIRARD Sabine	Chercheuse, INRAE
LASAUSSE Sophie	SID
PROUST Cédric	Animateur SAGE, SMRD
TROIN Thierry	Bureau d'études EODD

Membres excusés :

BLANC Ludwig	SID
BON Serge	Chambre agriculture 26
CHANTEPERDRIX Corinne	ARS
GREGOIRE Emmanuel	ADARII
LESAFFRE Nathalie	CD 26
MATRON Jean-Pierre	OFB
VEILLET Jean Marc	ASL Vallée de Boulc

Ordre du jour :

1. Validation du CR du 04/06/2024
 2. Travail sur le « Partage sur l'eau »
 3. Actualités et questions diverses
-

Accueil

P. LESPETS accueille les participants et présente l'ordre du jour en annonçant son départ prévu à 11h. Il propose un tour de table pour les bureaux d'étude présents ce jour.

F. TRON partage la parution du décret n°2024-259 du 10 juin 2024 portant diverses dispositions relatives à l'évaluation environnementale des projets. Il alerte que ce décret assouplit les exigences relatives à l'évaluation environnementale des projets d'élevages intensifs de volailles et de porcs lorsqu'ils sont soumis à la nomenclature des installations classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) pouvant faciliter l'installation de ces projets sur les territoires. Il attire l'attention que certains élevages peuvent représenter entre 30 et 50 % du volume AEP dans certaines communes. Il partage ses interrogations sur ce décret facilitant l'augmentation de ce type d'élevage sans étude d'impact qui pourraient impacter les volumes prélevables en cours et à venir (quid de l'eau pour cultiver l'aliment des volailles, quid de l'eau pour l'abattage, etc ...).

S. ROURE précise que pour ce type de projets, une double instruction est prévue par la DDPP (élevage) ou par la DREAL (industriel) et DDT suivant les volumes d'eau prélevés. Il confirme que la procédure sera facilitée pour des élevages de cette taille.

1. Validation du compte-rendu du bureau CLE du 4 juin 2024

Sans remarque des participants sur la proposition de compte-rendu, ce dernier est adopté à l'unanimité.

2. Travail collectif autour du partage de l'eau

C. PETITJEAN introduit le contexte et les enjeux de la séance.

M. DROUILLAT présente les données et travaux.

Volet Eau Potable

E. SIVADE aimerait confirmer qu'en indiquant un « niveau de sobriété équivalent » cela correspond à une consommation par habitant équivalente à aujourd'hui.

M. DROUILLAT confirme ce point.

P. BAUDIN aimerait comprendre les raisons pour lesquelles le territoire ne parvient pas à respecter les volumes prélevables aujourd'hui. Il rappelle également que l'Etat doit assumer son rôle vis-à-vis des volumes inconnus.

C. PETITJEAN rappelle que les niveaux d'atteinte des objectifs et les raisons sont différentes entre usages.

S. ROURE partage que le non-respect des volumes prélevables pour l'eau potable est dû principalement à l'augmentation de population. Il rappelle qu'une partie de l'augmentation des volumes prélevés pour l'alimentation en eau potable était due à l'installation de compteurs, notamment dans le Diois.

G. MAGNON rappelle que les pertes des réseaux AEP sont comptabilisées dans les volumes prélevés.

S. LASAUSSE demande le niveau des rendements des réseaux AEP sur le territoire.

G. MAGNON précise que le rendement moyen des réseaux AEP du syndicat d'eau potable Mirabel Piegros Aouste Saillans a chuté de 82% à 70% suite aux problèmes de casses sur les réseaux à l'issue de la sécheresse 2022.

P. BAUDIN rappelle que les caractéristiques du Diois impliquent des grands linéaires de réseaux qui ne permettent pas d'atteindre des rendements importants dans le temps.

G. CROZIER souligne que les rendements de réseaux AEP sont désormais meilleurs et appelle à la vigilance sur la notion de coûts-bénéfices en reconnaissant que les périodes passées étaient plus propices à la chasse aux grosses fuites mais la situation devient plus compliquée pour la gestion des petites fuites. Au sujet du non-respect des volumes prélevables par le secteur de l'eau potable, il rappelle les efforts réalisés en termes de connaissances ces dernières années avec encore des communes sans compteurs aujourd'hui. Ces efforts restent à poursuivre. Il partage que le transfert de compétences obligatoires à échéance 2026 pour l'eau potable et l'assainissement permettra de mieux encadrer les réflexions globales. Au titre de Maire de la commune d'Allex, il partage également que des réflexions sont engagées pour diminuer les prélèvements et envisager une tarification adaptée. Il partage son retour d'expérience sur sa commune, en évoquant le travail réalisé sur la connaissance des réseaux avec une sensibilisation en chemin qui doit engager des changements de comportements. Il rappelle aussi que même si pour certains les changements s'opèrent, d'autres demeurent dans des pratiques non adaptées et qu'il faudra aussi le soutien de tous, y compris de l'Etat pour faire voix commune sur le sujet.

P. BREYNAT interroge l'efficacité en termes d'économies d'eau des évolutions de tarification.

G. MAGNON partage son expérience au SMPAS où une tarification progressive a été mise en place en novembre dernier. Les effets ne peuvent encore être mesurés. Au sujet des prélèvements et de l'état des réseaux, il évoque l'enjeu de renouveler le réseau d'eau potable qui est réalisé en parallèle souvent des réseaux d'assainissement ; pour lui, le souci reste financier. Il témoigne que c'est un travail permanent au SMPAS avec un agent dédié à la recherche de fuites. Il exprime le besoin d'aides supplémentaires des partenaires pour le financement des réseaux d'eau potable.

F. TRON fait retour de l'atelier EcoDrôme dédié à la tarification progressive où il a découvert que la tarification progressive n'est seulement qu'une partie de la solution.

P. LESPETS aimerait que tous ces efforts ne soient pas relâchés.

D. ARNAUD rappelle qu'il ne faut pas perdre de vue que derrière le réseau AEP, il y a beaucoup d'usages. Il cite l'exemple de Chabrillan et des communes alentour en rive gauche de la Drôme, où 30% des volumes distribués sont au bénéfice de l'agriculture. Cet exemple souligne le besoin d'améliorer la connaissance de tous les prélèvements et de leur destination d'usages pour affiner les leviers d'économie d'eau.

G. CROZIER rappelle que ce sujet est très important et que les élus sont bien autour de la table. Il indique entendre que le monde agricole a fait les efforts et qu'il est attendu des collectivités de réaliser des actions pour atteindre ses objectifs. Il reconnaît qu'il y a de nombreuses solutions à déployer sur les communes de la vallée et évoque l'installation possible de compteurs sur les bornes de puisage des réseaux.

E. SIVADE réagit sur le financement des réseaux d'eau potable. Elle rappelle que la pose de compteurs est financée entre 50 et 60% et reconnaît néanmoins l'importante part restante à financer dans un contexte de ruralité. Selon elle, la tarification envoie un signal et permet d'abonder les budgets. Elle questionne les volumes bruts ou nets à prendre considération.

C. PETITJEAN rappelle que les volumes prélevables sont exprimés uniquement en nets dans la notification préfectorale et les données présentées dans les instances CLE sont présentées en volumes bruts. Elle rappelle que les volumes nets intègrent la part du volume restitué au milieu en s'appuyant sur l'exemple des stations d'épuration pour les réseaux d'eau potable qui permettent un retour milieu important.

M. DROUILLAT reprend le travail et la présentation.

P. LESPETS assure que la CLE est consciente des efforts à poursuivre sur la connaissance des prélèvements. Les réponses ne dépendent pas seulement de la CLE mais des parlementaires pour, par exemple, mieux encadrer et comptabiliser les prélèvements des forages domestiques. Sur les enjeux présentés, il résume la situation pour l'AEP qui paraît très critique sans la perspective de nouvelles ressources.

R. MATHIEU questionne si les prélèvements des touristes au moment de l'été et de l'étiage sont bien pris en compte ?

M. DROUILLAT confirme que ces prélèvements sont pris en compte.

R. MATHIEU questionne l'assemblée sur la réponse à apporter dans le cas où les nouvelles ressources ne seraient pas aussi importantes voire non exploitables.

M. DROUILLAT confirme que dans cette situation, le territoire serait en très mauvaise posture.

P. BREYNAT propose une solution en échange de soutien aux agriculteurs.

D. ARNAUD précise que ces choix sont aujourd'hui sur la table et que la question est de savoir si le territoire est prêt à être à la hauteur et à les assumer.

G. CROZIER reconnaît qu'à mesure que le temps passe, aucune solution miracle n'apparaît. Il se satisfait des calculs et simulations présentés qui aident le territoire à appréhender des situations. Il alerte sur les conséquences de ces réflexions sur le développement économique des communes et les répercussions en cas d'arrêt de leur développement. Il rappelle que ce qui permet aujourd'hui à une commune d'investir est bien l'arrivée de nouvelles populations et qu'en cas d'arrêt du développement de la démographie, les réseaux par exemple ne pourront plus être entretenus.

R. MATHIEU rappelle à l'assemblée que les ressources terrestres sont finies, que ce soit du pétrole, des forêts, ou de l'eau. Il y a une limite et, en ce sens, la croissance infinie n'existe pas, qu'on le veuille ou non, cela ne peut pas tenir.

G. CROZIER reconnaît que ces éléments dépassent les réflexions actuelles. Il souhaiterait aussi que les instances dirigeantes mettent un autre système de fiscalité pour permettre aux communes de maintenir leur développement.

R. MATHIEU se dit en accord avec G. CROZIER et reconnaît que l'essentiel du débat réside sur ce point.

P. LESPETS se dit également en accord en ajoutant que la population croît au niveau mondial et qu'on ne pourra pas empêcher l'évolution démographique sur le bassin Drôme qui est attractif. Pour lui, la solution est de diminuer le litrage par habitant. La sobriété est nécessaire pour s'adapter. Le travail doit continuer.

S. ROURE précise que dans le scénario de 2.8 Mm³ prélevés à horizon 2050, c'est une tendance avec une sobriété faible de l'AEP. Il relève également que les prévisions présentées sont sous-estimées car les prélèvements issus des forages, des sources et des canaux ne sont pas connus ou inclus. En ce sens, il appuie sur le fait qu'ils devront être attribués à un usage et donc intégrés dans le calcul des volumes prélevables de l'usage concerné.

G. CROZIER rappelle que le législateur doit faire sa part pour la gestion des forages domestiques.

C. PETITJEAN insiste sur la nécessité de lancer l'ensemble des efforts humains et financiers en même temps pour la sobriété et la recherche de nouvelles ressources.

P. BAUDIN alerte sur le fait que les économies d'eau représentent une baisse de revenus et de la capacité de financement donc un volume d'argent. Dans ce contexte, il précise que le frein est la part fixe comparée à la part variable des factures. Il aimerait que le revenu des communes soit mieux maîtrisé avec un dé plafonnement de la part fixe surtout en zone touristique où la part variable est plus faible.

G. MAGNON évoque que le passage de 150L/habitant/j à 130 L/hab./j. est une petite sobriété. Il aimerait que l'on puisse s'engager vers plus d'ambition en termes de sobriété.

M. DROUILLAT précise que le « package Sobriété » proposé a pour objectif 100 à 110 L/hab./j.

P. BREYNAT rappelle que l'on peut connaître les volumes consommés par commune et que ces éléments pourraient s'ajuster à l'échelle des communes.

C. LEMERCIER modère la facilité apparente de l'exercice avec l'exemple de la présence de petites industries connectées au réseau qui complexifie l'étude des volumes communaux consommés et leur moyenne. Il expose également que la notion de consommation moyenne par abonné peut varier considérablement notamment en présence de résidences secondaires.

Volet agricole

F. TRON aimerait savoir, pour le volet résilience, comment intégrer les effets de certaines pratiques et quantifier les volumes pouvant être économisés.

M. DROUILLAT rappelle que pour ce volet, le chiffrage des impacts des haies n'est pas envisagé mais que qualitativement ces effets sont sans regret et constitueront des marges de manœuvre de demain.

E. CHEVALIER partage que la CCVD a réalisé l'exercice de projections à horizon 2050 pour le volet agricole intégrant des pratiques agroécologiques dont les bénéfices ont été estimés à 5% d'économies d'eau. Sur le matériel et le pilotage de l'irrigation, des marges de manœuvre à hauteur de 10% d'économie d'eau ont été retenues comme possibles même si la Chambre d'Agriculture aujourd'hui n'adhère pas à ces perspectives. Elle partage également que pour les filières, un travail sur la diversification de filières avec des débouchés et des plus-values pour les agriculteurs est en cours.

P. BREYNAT aimerait que les dispositifs actuels soient plus performants en prenant exemple sur les bacs de rétention d'eau en béton le long de ligne TGV. Il dénonce qu'ils soient toujours vides et mal calibrés y compris lors d'épisodes pluvieux intenses. Il aimerait que l'Etat disent à la DDT et la SNCF d'améliorer ces bacs.

S. LASAUSSE partage son sentiment que ces efforts vont encore peser sur l'irrigation collective sachant que le SID est déjà positionné sur ces solutions avec Biovallée et la CCVD alors qu'il y a 4,2 Mm³ prélevés à l'étiage. Elle partage son inquiétude que les coûts ne soient encore répercutés sur seulement les irrigants collectifs.

P. BAUDIN insiste sur le fait que le financement de ces opérations par l'Agence de l'eau notamment, provient des contributions des différents usagers, dont pour la plus grande part de l'AEP. Il rappelle que ce n'est pas que les agriculteurs qui vont payer mais bien les habitants qui payent ces infrastructures également. Il interroge l'Agence de l'Eau sur la répartition des contributions des territoires.

E. SIVADE partage qu'elle ne connaît pas précisément ces éléments ce jour mais assure que la contribution des collectivités est beaucoup plus importante que celle de l'agriculture. Elle transmettra les éléments prochainement au bureau.

R. MATHIEU se dit choqué par un terme qui lui semble faux : la notion de ressource « naturelle ». Il aimerait que ce terme soit changé.

C. LEMERCIER fait remarquer à l'assemblée que l'hypothèse retenue pour les calculs est que les substitutions issues des bassins du Rhône et de l'Isère ne sont pas affectées en 2050.

E. SIVADE aimerait savoir si l'eau suffira en conditions climatiques 2050 en faisant cette hypothèse que les volumes substitués soient fixes. Elle partage son sentiment que les hypothèses prises sont très fortes sur cet exercice et rappelle que ce qui est exposé sera probablement différent de ce qui va se passer.

M. DROUILLAT propose d'imaginer et d'anticiper au mieux tout cela ensemble.

P. BAUDIN réagit à l'idée de nouvelles ressources pour le territoire qu'il veut bien considérer pour l'aval du bassin mais qui ne lui semblent pas plausibles à l'amont dans le Diois. Il rappelle également que le stockage collectif se fait sur la rivière et questionne dans ce contexte les conditions hivernales de demain en rappelant la priorité à l'AEP avec une nécessité de dialoguer.

G. CROZIER reconnaît que les acteurs se tournent de manière privilégiée vers la recherche de nouvelles ressources, y compris entre territoires. Il admet que l'eau reste un bien à partager.

F. TRON rappelle à l'assemblée qu'en 2023, le mois de février était en étiage. Il attire l'attention sur le fait que les périodes d'étiage vont s'étirer et qu'il faut intégrer dans les réflexions dès aujourd'hui ces tendances.

P. LESPETS doit quitter la séance et confie la conduite de la séance à P. BAUDIN.

R. MATHIEU partage que, selon lui, le stockage est une solution réflexe qui est une grosse erreur. Il dit ne pas s'opposer de manière systématique au stockage mais il aimerait que le territoire soit vigilant à ne pas se faire d'illusion. Il témoigne de ces observations sur l'Espagne, pays européen qui a le plus stocké l'eau. Il partage combien les ouvrages de stockage ont eu des difficultés à se remplir les dernières années sèches. Il ajoute que l'eau stockée à un endroit n'est plus disponible à l'aval et rappelle que l'eau qui passe n'est pas de l'eau perdue, elle bénéficie aux milieux. Il ne se sent pas confortable à l'idée que le stockage soit présenté par le monde agricole comme la solution miracle. Dans ce contexte, il appréhende que les agriculteurs se plaignent un jour que l'argent investi ne permette pas de remplir les réserves.

S. LASAUSSE partage que le SID est conscient de ces enjeux en s'appuyant sur l'exemple d'un projet de réserve abandonné [ndlr : le projet de Chateaudouble]. Elle reconnaît qu'une sobriété ambitieuse est nécessaire et souhaite également s'appuyer sur la recherche agronomique pour adapter les semences. Elle insiste sur le fait que les efforts, y compris de sobriété, pour l'agriculture ne reposent pas seulement sur les irrigants collectifs.

P. BAUDIN rappelle que 4 axes ont été définis selon une hiérarchie pour la stratégie d'adaptation au changement climatique du territoire. Il souhaite que l'ordre de priorité des axes ne soit pas inversé et rappelle la priorité donnée à la sobriété et à la résilience. Il souligne que des conditions sur le stockage se dessinent.

C. PROUST confirme le principe reposant sur ces 4 axes en rappelant qu'en prenant des solutions isolées, cela ne marche pas ; les réponses à apporter reposent bien dans le déploiement de l'ensemble des solutions. Il rappelle la nécessité de faire ensemble et de l'engagement de tous.

M. DROUILLAT rappelle que le déploiement de stockage dans le territoire sera sous conditions.

E. SIVADE demande des précisions sur la notion de « trajectoire moyenne ».

M. DROUILLAT précise qu'il s'agit d'une ambition moyenne de sobriété.

F. TRON rappelle que ces résultats n'intègrent pas les effets des actions de résilience.

C. LEMERCIER souhaite que l'on précise que les ouvrages de stockage prévus dans le territoire concernent uniquement des stockages d'eau superficielle hivernale.

P. BAUDIN rappelle l'enjeu d'agir pour un temps long sur un temps court. Il reconnaît que bien que cette année soit favorable en termes pluviométriques, il ne faut pas oublier les enjeux longs termes dans lesquels les acteurs doivent s'engager et ne pas faiblir, en admettant que tous ces changements prennent du temps. Il partage que la CCD a mis une priorité sur la sobriété dès 2016 et maintient son engagement en 2024 en abordant notamment les problèmes de tarification et enjeux techniques avec la population.

D. ARNAUD précise qu'il va falloir prévoir le chemin à prendre. Il rappelle que la gouvernance est importante et insiste sur le fait que tous les acteurs détenant un bout de la solution doivent monter en responsabilité.

F. TRON questionne si la révision des volumes prélevables est envisagée.

S. ROURE partage qu'une révision des volumes prélevables est envisageable en s'appuyant sur l'exemple du territoire de la Drôme des collines et rappelle que cela a fait l'objet de discussion en bureau de CLE pour le bassin de la Drôme. Il reconnaît néanmoins que la révision des autorisations de prélèvements doit être réalisée. Selon lui, l'évaluation des efforts attendus par usage est dans les mains des acteurs et sera traduit en conséquence.

D. ARNAUD partage que selon lui, 2 sujets coexistent : l'arbitrage de ne pas toucher actuellement à la révision des volumes prélevables et la révision des autorisations des prélèvements réglementaires et opérationnels pour atteindre cet objectif dans un souci d'équité.

G. CROZIER se dit satisfait d'entendre que les services de l'Etat sont à l'écoute des ambitions du territoire. Il rappelle que des ambitions trop fortes écrites n'ont pas de sens si le territoire n'est pas en mesure de les réaliser.

C. PROUST rebondit sur la question d'ambition sur laquelle le territoire doit se positionner aujourd'hui. Il rappelle qu'il est nécessaire d'aboutir à des objectifs qui soient crantés et réalisables, quitte à être réévalués en fonction des évolutions des connaissances et des résultats d'actions qui seront menées.

P. BAUDIN rappelle qu'il n'est en effet pas seulement nécessaire d'afficher une ambition, mais qu'il faut l'atteindre. Il partage son expérience sur sa commune de Bellegarde-en-Diois avec 2 ressources en eau disponibles pour l'eau potable : l'une est abondante et l'autre très faible. Il témoigne que pour la ressource la plus déficitaire, les habitants s'adaptent aux difficultés et adaptent leurs comportements. Dans ce cas, il appuie la nécessité d'informer et de communiquer. Pour lui, aucune ambition n'est possible sans communication et sans objectifs clairs.

G. MAGNON souhaite prioriser la sobriété ambitieuse et investir au mieux cette ambition.

G. CROZIER précise que pour assurer les changements de comportements indispensables à la sobriété, une communication efficace, complétée par un soutien de l'Etat, sont nécessaires. Il rappelle la nécessité de s'appuyer sur une réglementation mieux cadrée et appliquée.

- D. ARNAUD partage que ces éléments font échos aux propos de L. MOREL, Président du SCOT, portés en CLE plénière de juin dernier, avec le besoin d'actions réglementaires pour les récalcitrants.
- G. CROZIER insiste sur le fait qu'un maire peut se sentir dépassé dans ces situations et qu'il doit être soutenu. Il convient qu'un élu doit être responsable mais pas seul, il doit l'être avec l'Etat. Il partage la nécessité du PTGE pour asseoir ces enjeux et le besoin que l'adaptation au changement climatique soit une cause nationale avec des moyens financiers.
- G. MAGNON précise qu'avec des moyens financiers, les réseaux peuvent être remis en état.
- F. TRON rappelle que la remise en état des réseaux n'affecte pas les consommations des habitants.
- E. SIVADE assure que les moyens financiers ne devraient pas être bloquants aujourd'hui même s'il reste 30% à la charge des territoires qui sont parfois difficiles à trouver spécialement en milieu rural. Elle partage que pour la 1ère fois, les budgets annuels de l'Agence de l'eau sont à la hausse et permettront de bonifier les taux d'intervention à 70%.
- C. PROUST rappelle qu'il faut construire ce travail à travers ces intentions avec un phasage dans le temps.
- P. BAUDIN approuve le besoin d'avoir des paliers et des bilans intermédiaires pour évaluer et réajuster si besoin. Il interroge l'évolution de la qualité des ressources en eau à ces horizons qu'il pointe comme la grande absente des discussions.
- G. MAGNON alerte sur le palier 2030 qui se trouvera en écho des élections et conseille de ne pas mettre la barre trop haute avant cette date.
- C. PROUST revient sur la question de rédiger une règle du SAGE avec des volumes prélevables globaux seuls ou avec des volumes prélevables affectés par usage.
- D. ARNAUD précise le questionnement en prenant l'exemple des autorisations de prélèvements.
- S. ROURE confirme la nécessité d'indiquer une répartition entre usages dans le règlement du SAGE ne serait-ce que pour instruire l'AUP, qui sera déposée dans les prochains mois, et pour réviser les autorisations en eau potable. Il rappelle également que le sujet des canaux doit s'intégrer dans ce travail avec la nécessité d'avancer au plus vite pour prendre en compte ces volumes.
- P. BREYNAT insiste sur le fait que certains canaux servent à réinjecter de l'eau dans les milieux.
- S. ROURE répond que, modulo prélèvements nets et bruts, l'eau des canaux ne profite plus à la rivière.
- D. ARNAUD rappelle que le sujet des canaux doit être traité au cas par cas et qu'il s'agit d'un travail de longue haleine et qui est en cours.
- P. BAUDIN trouve intéressant qu'on ait le sentiment de marges de manœuvre. Néanmoins, il rappelle la pression touristique exercée dans le Diois avec parfois plus de 60% de populations touristiques en été. Il insiste sur la nécessité de communiquer auprès de cette cible qui ne semble pas s'approprier les enjeux du territoire. Le travail reste entier sur ce sujet.
- C. LEMERCIER questionne la suite du travail.
- C. PROUST expose que tout le travail de ce jour est dans les mains des bureaux d'études pour préparer des bases de rédaction de règles et de dispositions qui seront mises à la concertation des acteurs en octobre-novembre avant un retour en bureau puis en CLE.

C. LEMERCIER tient à remercier la qualité du travail réalisé et particulièrement l'accompagnement de M. DROUILLAT.

L'assemblée salut le travail réalisé et remercie chaleureusement M. DROUILLAT et l'équipe d'Acteon/Cereg.

La séance est levée à 12h.